

Enherbement d'hiver dans le vignoble

Les avantages de l'enherbement d'hiver:

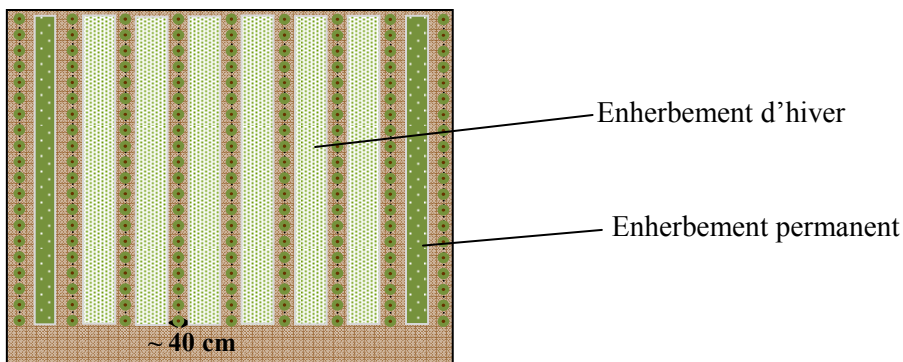
- pas de concurrence hydrique avec les vignes en été
- protection contre l'érosion
- évite le lessivage d'éléments nutritifs
- amélioration rapide de la structure du sol
- favorise la formation d'humus
- mobilise l'azote et d'autres éléments nutritifs au printemps
- après le roulage, protection contre l'évaporation au moyen d'une couche de litière

Uniquement des plantes annuelles sont utilisées pour l'enherbement d'hiver. Après le roulage ou le gyrobroyage au printemps/été, ces plantes ne croîtront ou ne bourgeonneront plus. Elles limitent la croissance des mauvaises herbes et d'une flore spontanée, et elles améliorent la teneur des sols en éléments nutritifs et en humus. Grâce à l'élimination/roulage précoce, l'enherbement d'hiver n'engendre pas de concurrence hydrique.

Mise en œuvre d'un enherbement d'hiver :

Le semis doit avoir lieu à la fin de l'été, peu de semaines avant ou, au plus tard, directement après les vendanges.

1. Enlever l'enherbement existant avec une fraise ou un motoculteur.
2. Épandre le semis dans l'interligne, maintenir environ 20 cm d'écart par rapport aux vignes.
3. Le semis doit être incorporé dans le sol à une profondeur de 2-3 cm et, dans la mesure du possible, être réappuyé avec un rouleau.



Entretien de l'enherbement d'hiver :

Lors du débourrement, l'enherbement est traité au rouleau (Rolojack, Rolofaca). Si l'enherbement reprend sa croissance dans les semaines qui suivent, il faudra alors effectuer un second roulage au début de l'été.

Si le roulage est impossible, il faudra mulcher ou faucher l'enherbement dans une ligne sur deux lors du débourrement. Au moment de la floraison, l'enherbement d'hiver doit être gyrobroyé dans les lignes pas encore mulcher/faucher.

L'enherbement d'hiver ne remplace pas l'enherbement permanent requis par les directives Delinat dans chaque 3^e, 7^e ou 20^e ligne. L'enherbement d'hiver ne doit pas être épandu dans ces lignes à enherbement permanent. Créer un enherbement permanent dans un pourcentage aussi élevé que possible du vignoble demeure en effet l'objectif à atteindre.

L'ensemencement de l'enherbement d'hiver doit être répéter chaque année.

Densité de semis par ha		50 kg
		Poids respectif
<i>Vicia villosa</i>	Vesce d'hiver	18 %
<i>Pisum sativum</i>	Pois d'hiver	30 %
<i>Brassica napa</i>	Navet d'hiver	2 %
<i>Secale cereale</i>	Seigle d'hiver	50 %

Des semis d'enherbement pour vignobles peuvent être commandés aux adresses suivantes :

France : chez AB2F (fritsch.michel@ab2f.fr)
 Italie : chez Rolf Kaufmann (kaufmann@delinat-institut.org)
 Allemagne : chez Camena (www.camena.de)
 Espagne : chez Intersemillas (www.intersemillas.es)
 Suisse : à l'Institut Delinat (info@delinat-institut.org)